

AVIS DE CONSULTATION DIRECTE

N° 001/DC/CIPM/CKY/MI/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES : CMA DE KON, CSI DE BEGUI ET CSI DE GAH-BAPE COMMUNE DE KON-YAMBETTA DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

Financement: BIP MINSANTE Exercice 2026

1- OBJET DE LA CONSULTATION

Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta, Autorité Contractante et Maitre d'Ouvrage lance à l'intention des entreprises de droit camerounais, une demande de cotation pour l'équipement en matériel médical des formations sanitaires suivantes: CMA de KON, CSI de BEGUI et CSI de GAH BAPE.

2- CONSISTANCE DES FOURNITURES

La présente consultation, concerne la fourniture pour l'équipement en matériel médical des formations sanitaires ci-après : CMA de KON, CSI de BEGUI et CSI de GAH BAPE en un lot, dont les caractéristiques requises sont décrites dans les spécifications techniques ci-jointes.

3- PARTICIPATION :

La participation à la présente consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises de droit camerounais spécialisées dans les fournitures définies, respectant la réglementation en vigueur, et possédant les capacités administratives, techniques et financières requises. La participation des entreprises en groupement ou en sous-traitance est admise conformément à la réglementation en vigueur.

4- FINANCEMENT :

Les prestations objets de la présente consultation sont financées par le BIP MINSANTE, au titre de l'exercice 2026, pour une provision budgétaire de **vingt millions (20 000 000) FCFA**

5- DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés la Mairie de Kon-Yambetta dès publication du présent avis.

6- ACQUISITION

Le Dossier de Consultation peut être obtenu aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés de la Mairie de Kon-Yambetta, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de **50 000 (Cinquante mille) FCFA**, payable à la recette municipale de la commune de Kon-Yambetta.

7- PRESENTATION DES OFFRES

7-1. Le soumissionnaire doit produire son offre en sept (07) exemplaires donc un (01) original et six (06) copies ;

7-2. L'offre doit être rédigée en français ou en anglais, et présentée en un pli unique contenant un DOSSIER ADMINISTRATIF et l'OFFRE FINANCIERE.

Le plis doit être fermé et scellé avec les compositions et les mentions indiquées dans le règlement de la consultation. Le pli unique doit porter la mention suivante:

AVIS DE CONSULTATION DIRECTE N° 001/DC/CIPM/CKY/MI/2026 DU 18 MAI 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EQUIPEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES : CMA DE KON, CSI DE BEGUI ET CSI DE GAH-BAPE DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8- DÉPÔT ET RECEVABILITÉ DES OFFRES

8-1. Sous peine de rejet, les offres devront être déposées aux heures ouvrables et contre récépissé au Secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés du Mbam et Inoubou, située à l'Hôtel des Finances de Kon-Yambetta au plus tard le **17 juin 2026 à 12 heures**, heure locale.

8-2. Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission de **deux cent mille (200 000) FCFA** établie selon le modèle indiqué dans le DC, par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le ministère en charge des finances, et valable pendant cent vingt (120) jours au-delà de la date initiale de validité des offres accompagnée de la CDEC

8-3. Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original et les chèques bancaires, même certifiés ne seront pas acceptés.

8-4. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Demande de Cotation.

8-5. Toute offre non conforme aux prescriptions de la présente DC sera déclarée irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier de Consultation.

9 OUVERTURE DES OFFRES (LIEU, DATE, PRINCIPES)

9-1. L'ouverture des offres s'effectuera en un (01) temps, dans la salle de réunions de l'hotel des finances de Kon-Yambetta dans le Département du Mbam et Inoubou, sis au rez de chaussé, le **17 juin 2026 à 13 heures**, heure locale, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier.

9-2. Tous les plis et sous-plis devront être ouverts.

9-3. La lecture des éventuels rabais est obligatoire, dans les mêmes formes que celles de la soumission financière et de tous les éléments.

9-4. Le soumissionnaire devra prendre toutes les dispositions utiles pour être valablement représenté aux séances d'ouverture, afin d'y défendre valablement son dossier et ses droits.

9-5. Une copie complète et intégrée de chaque offre doit être remise à l'Autorité Contractante (AC)/ Maitre d'Ouvrage (MO), à la diligence du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés du Mbam et Inoubou (CDPM) aussitôt après l'ouverture des offres.

9-6. Tout complément ou supplément sollicité par ladite Commission dans le cadre de l'ouverture ou de l'appréciation des offres, doit être demandé et remis sous trace écrite, par le biais du président de la CDPM du Mbam et Inoubou, avec copie dans les mêmes conditions au Maitre d'Ouvrage/Autorité Contractante.

10 DÉLAIS DES PRESTATIONS ET DE LIVRAISON DES FOURNITURES

Le délai d'exécution prévu par le Maitre d'Ouvrage/Autorité Contractante pour la fourniture des équipements est de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

11 CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES

L'appréciation des offres se fera d'abord selon les critères éliminatoires.

11-1. Critères éliminatoires:

Toute offre non conforme aux prescriptions du Dossier de Consultation et non produite en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, sera déclarée irrecevable, particulièrement:

- a. Absence de caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ;
- b. L'absence ou non conformité d'une pièce administrative 48 heures après l'ouverture, excepté le cautionnement de soumission ;
- c. Fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- d. Modification d'une quantité ou absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE, le SDP) ; de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- e. Note technique inférieure à 80% de OUI
- f. Offer financière incomplète

11.2 Critères essentiels

- a. Présentation de l'offre
- b. Délai de livraison;
- c. Capacité financière \geq 8 millions FCFA
- d. Prospectus en couleur du matériel à livrer + caractéristiques
- e. Méthodologie, planing de livraison

- f. Service après-vente ;
- g. Attestation de garantie ;
- h. Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) paraphé à chaque page, signé et daté à la dernière.

11-3. Evaluation financière

A l'issue du dépouillement, seuls les dossiers dont offres administratives déclarées recevables seront soumis à l'analyse financière. L'évaluation financière sera basée sur le montant corrigé de l'offre du soumissionnaire. Elle consistera à l'analyse de la cohérence des prix ainsi que la vérification des calculs et l'ensemble des prescriptions y relatives.

11 -4 Principaux critères de qualification

Cette évaluation se fera de manière purement positive (oui) ou négative (non) avec un seuil de 70% au moins pour l'ensemble desdits critères essentiels pris en compte.

11-5 Attribution

Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, financièrement puis évaluée la moins-disante.

12- VALIDITÉ DES OFFRES

Les soumissionnaires restent tenus par leurs offres pendant 30 jours à partir de la date limite fixée par la remise des offres.

13- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès du service des marchés de la Commune de Kon-Yambetta, sise à Kon-Yambetta, Tél: 656 50 72 72 / 650 99 25 15

14. ADDITIF AU DEMANDE DE COTATION

L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

15. Dénonciation

Pour les mauvaises pratiques et dysfonctionnements observés dans le processus de passation et d'exécution des marchés publics, bien vouloir appeler gratuitement au numéro vert: 697 64 08 56. CONAC: 1517.

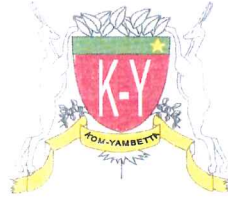
Ampliations

- Préfet /MI;
- ARMP /Ydé
- DDMINMAP/MI
- CIPM/KY
- CDS DE BAFIA
- CCSD/Kon-Yambetta
- Archives/Chrono

Kon-Yambetta, le 18 mai 2026
Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta,
Autorité Contractante/ Maitre d'Ouvrage



Mme ARROYE BETOU Ursule



NOTICE OF DIRECT CONSULTATION TO TENDER

N° 001/DC/CIPM/CKY/MI/2026 OF 18TH MAY 2026 IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE FURNITURE OF MEDICAL EQUIPMENT AT KON, BEGUI AND GAH-BAPE HEALTH CENTER IN KON-YAMBETTA MUNICIPAL COUNCIL, MBAM-AND-INOUBOU DIVISION, CENTER REGION
FINANCING: BIP MINSANTE 2026 FINANCIAL YEAR

1- Subject of the consultation

The Mayor of Kon-Yambetta municipal Council (OWNER) hereby launches an Urgent Procedure, the opened consultation files to tender to companies under Cameroonian law for the furniture of Medical equipment at KON, BEGUI and GAH-BAPE Health Center in Kon-Yambetta municipal Council, Mbam and Inoubou Division, Center Region.

2- Consistency of benefits:

The job is meant to buy the medical equipment which characteristics and specifications are joint in the details.

3- Participation and origin :

The Present opened consultation files to the tenders concern all Cameroonian Enterprises which justify the technical, financial and judicial capacities that enable them to realise these services.

4- Financing

The financing of the services of the present opened consultation files to the tenders of the previous amount TTC Twenty million (20 000 000) francs CFA is assured by the PIB / MINSANTE Execise 2026.

5- Consultation of tender documents

The file may be freely consulted upon publication of this notice during working hours and days at the Kon-Yambetta council. Phone number: 656 50 72 72 / 650 99 25 15

7- Acquisition of the quotation request file:

The file may be obtained at the **Kon-Yambetta municipal Council**, upon presentation of a payment receipt of the non-refundable sum of **50 000 (Fifty thousand)** CFA francs at the **Treasury of Kon-Yambetta municipal**.

8- Submission of offers

Each tender drafted in English or French in seven (7) including one (1) original and six (6) copies, labeled as such, tenders shall be submitted in a sealed envelope and against a receipt at the Contracts Service of the Ministry of Housing and Urban Development, located on the eight floor of the building hosting its services no later the **17th June 2026** at **12 p.m.** They shall bear the following:

NOTICE OF DIRECT CONSULTATION TO TENDER

N° 001/DC/CIPM/CKY/MI/2026 OF 18TH MAY 2026 IN EMERGENCY PROCEDURE FOR THE FURNITURE OF MEDICAL EQUIPMENT AT KON, BEGUI AND GAH-BAPE HEALTH CENTER IN KON-YAMBETTA MUNICIPAL COUNCIL, MBAM-AND-INOUBOU DIVISION, CENTER REGION
FINANCING: BIP MINSANTE 2026 FINANCIAL YEAR

“NOTE: To be opened only at the bid opening session”

9- Provisionnal bid bond

Each bidder shall include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list in the tender file. The amount is fixed at **two hundred thousand (200 000)** Francs CFA, labelled in one of these forms:

- Bank caution established by a recognised bank by the Ministry of Finance in Cameroon
- Treasury receipt from any Public Treasury valuable within ninety (90) days

Administrative documents should be presented in Originals or in legalised copies by any competent authority, not more than three (03) months old.

10-Time frame

The execution deadline sets by the Project Owner is forty-five (45) days. This period includes the supply of schollbenches, Rainy seasons, weather and some other factors with effect from the day of works' notification; signing's date of contract.

11- Opening of bids

Bids shall be opened in a single phase. The bids shall be opened on the 17th June 2026 at 1 am local time, in the hall of the conference room at the Finance Hotel of Kon-Yambetta in a single phase. The bidders or their duly authorised representatives with a perfect knowledge of the file can assist in the opening of the bids.

12- Duration of the bids

Bidders will remain committed to their bids for **90 (ninety)** days from the deadline set for the submission of tenders.

13- Evaluation criteria:

A – Key evaluation criteria

- a. Absence of the bid bond when the bids are opened;
- b. The absence of an administrative document 48 hours after the opening of bird;
- c. The presence of false declarations, or fake documents ;
- d. Change to quantities or absence of a quantified unit price in BPU (Unit Price List);
- e. The technical evaluation score of less than 80% of the YES.
- f. Incomplete financial submission.

B- Essential criteria

- a. Presentation of the offer ;
- b. Delivery time
- c. Financial capacity \geq 8 million FCFA
- d. Presentation of the brochure in color and the characteristics of the equipment to be delivered
- e. Methodology;
- f. After-sales service
- g. Certificate of guarantee
- h. Proof of acceptance of the contract terms (CPT paraphed, signed and dated and the last page)

C- Qualification criteria's

These criteria will be validated by (yes) if positive or (no) if negative. Only the financial offer of the bidders whose technical offer shall obtained a percentage of "yes" equal to 70% shall be examined.

13- Award of contact

The contract shall be awarded to the bidder whose Administrative documents are in conformity with the consultation to tender documents, and also presenting the least financial offer.

Bids not presented in one or three volumes shall simply be rejected. The goes to all other bids not in conformity with the tender's invitation terms.

14- Offer validity

Bidders remain committed to their bid for 90 days from the deadline for submitting bids.

15- Complementary informations

Complementary informations could be obtained at the Kon-Yambetta municipal council or calling on telephone number: 656 50 72 70 / 650 99 25 15

16- Amendment to the invitation to tender.

The Contracting Authority reserves the right, if warranted, to subsequently amend this invitation to tender.

17- Denonciation

Malpractices documented in the award of public contracts, call green number: 697 64 08 56. CONAC: 1517

COPIES:

- SDO/MI
- ARMP
- MINMAP /MI
- PRESIDENT/ CDPM
- DDMAPMS/SPM
- CCSD/Bafia
- POSTING /ARCHIVES

KON-YAMBETTA, on 18th may 2026
The Mayor of Kon-Yambetta Council
(Project Owner and Contracting Authority)



Ms ARROYE BETOU Ursule